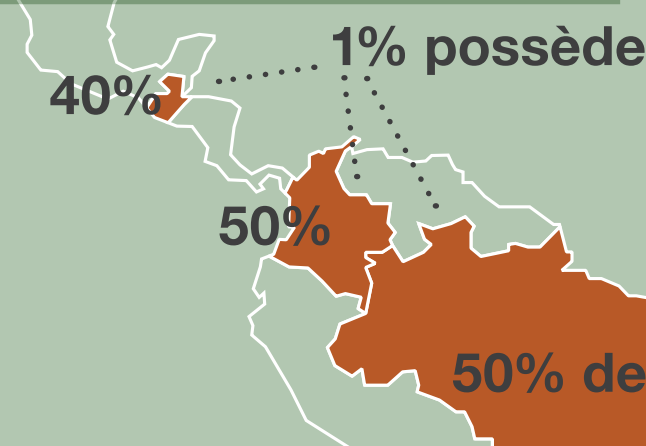


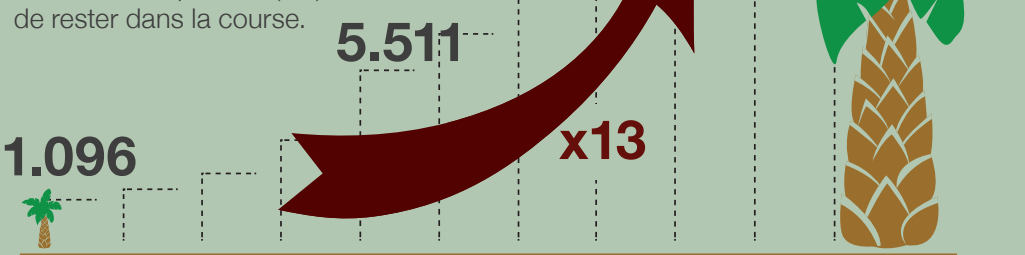
## L'inégalité foncière en Amérique latine, c'est aussi une affaire de l'Union européenne !

La région d'Amérique Latine et des Caraïbes (ALC) est la plus inégale au monde (PNUD 2010). Selon l'indicateur Gini, qui mesure dans ce cas les inégalités en matière d'utilisation opérationnelle des terres agricoles, celles-ci sont plus accentuées (indice 0,81) en Amérique latine que dans le reste du monde (indice autour de 0,60). (Banque mondiale 2008)



Source : De Schutter, 2010; USAID, 2014

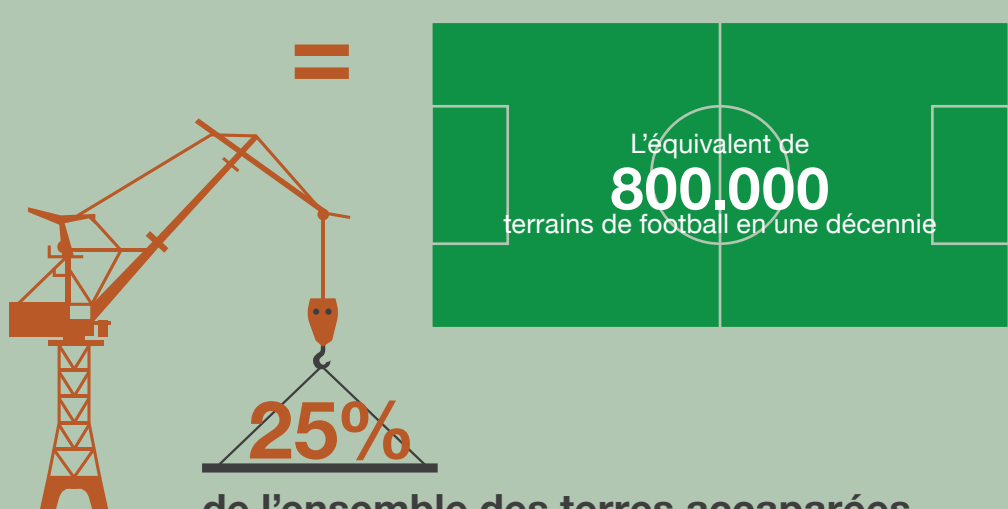
**20%** est l'objectif fixé par la directive 2009/28/EC de l'UE pour la part d'énergie provenant de sources renouvelables, qui doit être atteint dans chaque État membre d'ici 2020. L'extraction des ressources naturelles s'accélère en Amérique latine et l'Union européenne (UE) tente de rester dans la course.



Source : rapport d'ISSD sur les énergies renouvelables, 2013

## L'accaparement des terres par les acteurs économiques de l'UE

Depuis l'année 2000, les acteurs économiques de l'UE sont impliqués dans l'acquisition de **1,1 million d'hectares** en Amérique latine.



Source : land matrix, 2014

### Les accords de libre-échange aggravent la situation :

Les accords de libre-échange entre les deux régions facilitent l'accès des acteurs de l'UE à ces matières premières et à la terre dont ils ont besoin pour développer la stratégie de croissance « Europe 2020 ». Ces accords vont :



- ★ **Consolider** les conditions d'accès préférentiel au marché européen de l'éthanol, du biodiesel ou de l'huile végétale et autres produits dérivés des cultures à usages multiples telles que la canne à sucre et l'huile de palme africaine.
- ★ **Soutenir** la création d'entreprises européennes investissant dans la culture de matières premières qui pourraient être utilisées pour la production d'agrocarburants.

Source : Commission Européenne, Accord d'association entre l'UE et les pays d'Amérique centrale, Accord commercial entre l'UE avec la Colombie et le Pérou

## Quel est le problème?

### 1° Une augmentation du nombre d'expulsions forcées

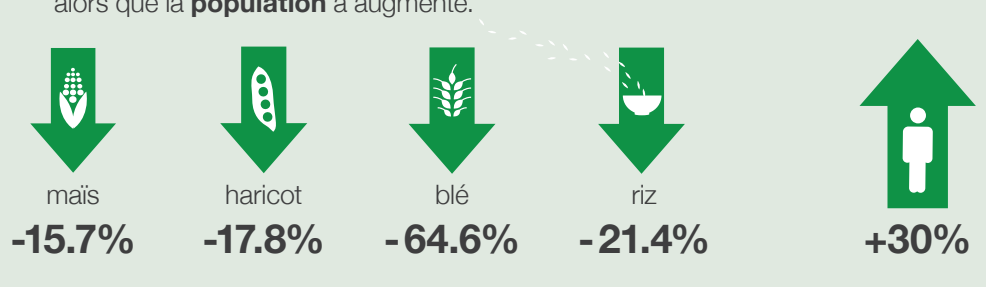
L'accaparement des terres dans les pays en voie de développement associé à l'absence d'application des droits conduit souvent à des expulsions forcées d'agriculteurs pauvres et de femmes en particulier.



### 2° Diminution du droit à l'alimentation

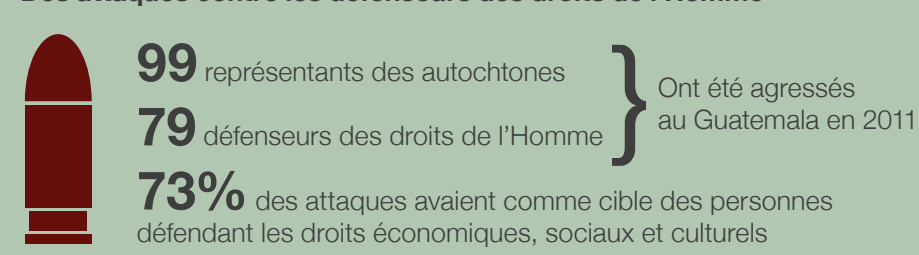
La culture d'aliments pour l'exportation plutôt que pour l'alimentation des populations locales affecte les petits agriculteurs et contribue à des taux élevés de malnutrition infantile.

Au Guatemala, entre 1990 et 2004, **la production alimentaire** a diminué, alors que la **population** a augmenté.



**50%** de la population infantile au Guatemala a souffert de malnutrition chronique en 2010. **1<sup>ST</sup> RATE** Le taux le plus élevé d'Amérique latine

### 3° Des attaques contre les défenseurs des droits de l'Homme



Source : Oidacho, Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, Nations Unies

## Quel rôle pour l'Union Européenne ?

**S'engager** à réaliser des évaluations d'impact sur les droits de l'Homme avant de négocier de soutenir des projets, des traités commerciaux ou d'investissement, en particulier avec des pays à haut risque et qui ont une culture avérée d'impunité. **Intégrer** dans ces évaluations les organes de contrôle conventionnels et extra conventionnels prévus par les traités sur les droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que par les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme.

L'UE peut exercer un rôle de leader dans le soutien d'une relation gagnant-gagnant avec les pays de l'ALC.

**Promouvoir** dans le cadre du dialogue politique, le respect intégral de la consultation préalable, libre et informée avant la mise en œuvre de chaque projet programmé dans les territoires des peuples autochtones, comme stipulé dans la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

**Garantir** la transparence, en s'assurant que l'information sur les transactions foncières est publique tant pour les communautés concernées que pour les gouvernements.

**Soutenir** l'élaboration de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales, ainsi que la mise en œuvre des Directives volontaires des Nations Unies pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

**Encourager** les alternatives durables à l'actuel modèle économique entre les deux régions, lequel est basé en grande partie sur l'extraction des matières premières.

**Reduire** la dépendance de l'UE vis-à-vis des ressources naturelles des pays du Sud. L'UE doit se fixer comme objectif à long terme de devenir aussi autonome que possible en matière d'alimentation humaine et animale. <http://alternativetrademandate.org/>